

LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMEN'
PROFESSIONNEL
PUBLIC

RENNES

www.rennes.snuep.fr

l'ENSEIGNEMENT PRO en BRETAGNE



Mars 2020

SOUTIEN AUX PLP ET LEURS FAMILLES

En ces temps de confinement et de continuité pédagogique, le SNUEP-FSU tient particulièrement à soutenir les collègues qui passent un temps considérable sur les nombreuses plateformes mises à leur disposition pour assurer les cours à toutes leurs classes, et ce tout en s'occupant du suivi de leurs propres enfants ou d'autres proches. Nous insistons sur le fait qu'il faut relativiser ce suivi et ne pas vous mettre en difficulté. Concentrez-vous sur votre bien-être et celui de vos familles respectives. La notion de « continuité pédagogique » n'est pas définie. Et tous les élèves n'ont pas encore le matériel ou le réseau adéquat pour maintenir le lien avec l'école et ce n'est pas à vous de tout gérer !! Le SNUEP-FSU, est là pour défendre vos droits à tous les niveaux de discussions (rectorat, ministère) et on ne vous lâchera pas !

La cour des comptes met l'enseignement professionnel à la casse

La cour des comptes a adressé, le 10 janvier 2020 au ministre de l'enseignement national et de la jeunesse, un référé qui, par ses conclusions, a pour vocation d'attaquer et de faire exploser l'enseignement professionnel sous statut scolaire. Ce référé porté par Didier Migaud, président de la cour des comptes, expose en préambule un tableau particulièrement négatif du lycée professionnel insistant sur un constat d'échec à plusieurs niveaux de la réforme de 2009 dont les professeurs seraient grandement responsables. Pour le SNUEP-FSU, il est inadmissible de faire porter l'échec de la réforme du bac pro 3 ans sur les épaules des collègues PLP qui avaient « averti » le ministère des risques que cette réforme engendrerait et dont celui-ci n'a absolument pas tenu compte!

Le référé présente six recommandations lourdes de conséquences qui démontrent également la méconnaissance de notre enseignement, de nos élèves et surtout la volonté d'une économie sur le dos des lycées professionnels et de leurs enseignants. D'un point de vue structurel, ce

rapport préconise la disparition des établissements de moins de 500 élèves, autant dire de la grande majorité des LP (582 LP publics sur 819) et la création de lycées concentrés et « inclusifs ». Cette proposition soulève plusieurs inquiétudes, en premier lieu dont le renforcement de déserts éducatifs et la disparition d'un nombre important de formations. La cour des comptes dit sa volonté « de contractualiser entre l'État et les régions une programmation (...) de la carte des établissements et de la carte des formations et de regrouper les établissements de moins de 500 élèves ». La cinquième recommandation revient sur le serpent de mer de l'annualisation du temps de travail des PLP, d'une part pour intégrer plus profondément l'apprentissage au sein des lycées et ainsi d'adapter le temps de travail des enseignants à celui des apprentis et, d'autre part, pour occuper les PLP si désœuvrés pendant les PFMP. Le Snuep-FSU insiste sur le maintien du statut des PLP, qui , loin d'être « en vacances » pendant les PFMP, doivent assurer le suivi des élèves sur leur lieux de PFMP, mais qui, de plus en plus, doivent également gérer les élèves n'en ayant pas « trouvé ». Les réformes successives ont eu pour conséquence la baisse de l'âge des élèves entrants en CAP et Bac Pro et nombres d'entreprises ne souhaitent pas s'occuper d'élèves « trop jeunes » pour pouvoir utiliser les machines, donc pas productifs!

Le référé est une menace et une attaque des plus directes de nos statuts et de notre engagement auprès de nos élèves.

Groupe de travail « rénovation de la voie professionnelle »

Le 10 mars s'est tenu au rectorat un groupe de travail sur la rénovation de la voie professionnelle. L'objectif était de faire un premier bilan de la mise en place de la réforme imposée par le ministère

Arc-bouté sur la position idéologique du ministère, le rectorat ne voit que des aspects positifs à cette réforme. A chaque interpellation du SNUEP-FSU et de la CGT, le rectorat n'a répondu que par des idées toutes faites sans retour d'expérience des établissements.

Le rectorat se montre enthousiaste sur l'introduction de l'apprentissage dans les LP, sousentendant que la survie de certains établissements professionnels serait liée à la présence d'apprentis. Lorsque le SNUEP-FSU fait remarquer que les apprentis n'entrent pas dans la DGH et ainsi ne participent pas à la création de postes de titulaires le rectorat esquive en n'évoquant que d'éventuelles heures de vacations. Le rectorat envisagerait-il des LP sans PLP ?

Sans aucun lien avec la réalité, le rectorat se félicite de la mise en œuvre des nouvelles dispositions pédagogiques, telles que co-intervention et chef-d'œuvre. Le SNUEP-FSU rappelle que les heures dédiées à ces nouveaux « machins » ont été prises sur les horaires disciplinaires, et qu'une heure de co-intervention ne permettra jamais de faire passer autant de notions qu'une heure d'enseignement général et d'une heure d'enseignement professionnel : la diminution d'heures d'enseignement pour les élèves se fait bien au détriment de leur formation. Le doyen des inspecteurs s'est montré bien incapable de répondre à cette réalité, tout comme il est resté bien flou sur la mise en place des chefs-d'œuvre.

Famille de métiers

Concernant la mise en œuvre des secondes par famille de métiers le rectorat nous a dit que la carte n'était pas encore figée.

Le SNUEP-FSU est intervenu sur les familles de métiers car beaucoup de collègues s'interrogent sur le côté pratique. La réponse donnée est que les collègues ne vont pas former les élèves à tous les diplômes en 2de. « L'enseignement portera uniquement sur les compétences communes aux différents métiers et il y aura un accompagnement local sur demande des équipes via le chef d'établissement », a assuré le rectorat. Il a ajouté que les établissements devraient travailler en réseaux face aux familles de métiers. Bref, rien de nouveau et « on compte sur vous pour le faire »!

Conclusion: autosatisfaction rectorale sur la formation

Le SNUEP-FSU dénonce l'absence de lucidité et la mauvaise foi des représentants du rectorat qui se sont traduites par par l'affichage d'une autosatisfaction loin de la réalité vécue par les PLP et les élèves. Le SNUEP-FSU continue son action pour notre métier et pour l'avenir des élèves.

Le SNUEP-FSU dans les établissements

En cette période de confinement le contact entre le SNUEP-FSU et les PLP de l'académie ne peut se faire que par courriel ou téléphone. Bien entendu, dès que la situation sanitaire du pays permettra aux établissements de rouvrir en toute sécurité, les membres du bureau académique reprendront leurs déplacements dans les lycées pour échanger avec les collègues sur l'actualité. A la reprise, n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez nous rencontrer.

Commission paritaire du 05 mars 2020

Voici la déclaration lue par les commissaires paritaires du SNUEP-FSU lors de la CAPA du 05 mars 2020 :

« Monsieur le recteur, mesdames et messieurs les membres de la CAPA,

La CAPA qui se tient aujourd'hui a pour sujet l'avancement d'échelon, accéléré pour une poignée d'élus-es. [...] Cette capa est la dernière abordant les promotions. C'est la dernière fois que le paritarisme s'applique. Nous rappelons notre opposition à la dépossession des élus représentants les personnels de leur rôle en capa. C'est un recul dans le traitement équitable et dans la défense des droits des personnels.

Les années de promotion sont les seules où les enseignants ne voient pas leur pouvoir d'achat baisser. Le problème de la rémunération est ainsi un enjeu crucial pour l'avenir de notre métier et ce n'est pas en utilisant le 49.3 pour faire passer une réforme des retraites qui va plus particulièrement léser la profession que le niveau de vie des collègues va s'améliorer.

Pour répondre à ce problème, le ministre annonçait une revalorisation du salaire des enseignants, revalorisation bien mesquine et qui, de plus, ne serait valable que pour certains échelons. Cette petite revalorisation promise par un ministre qui n'a jamais tenu parole depuis qu'il est en poste, se réduit à chaque intervention. [...]

D'un plan d'au moins 10 milliards sur 13 ans, l'augmentation s'est transformée en 500 millions en 2021 et quelques clopinettes plus tard. Maintenant il ne reste que 200 millions et quelques autres millions pour ceux qui accepteraient de faire encore plus d'heures supplémentaires,

des remplacements courts, ou encore des formations pendant les vacances...quand nous serons rendus au mois de juin c'est probablement en centimes qu'il faudra calculer. De qui se moque-t 'on ?! Les enseignants voient leur pouvoir d'achat baisser d'année en année et le aouvernement tire encore les cordons de la bourse, c'est inadmissible !!!

Le SNUEP-FSU réclame encore et toujours une hausse du point d'indice qui montrerait que le gouvernement prend enfin en compte les revendications évoquées mais non retenues dans le « monologue social » de nos dirigeants. C'est aussi la seule façon de mettre fin à la crise de recrutement dans l'éducation nationale. »

Correspondant retraite

Vous êtes en retraite, bientôt retraité(e) ou simplement vous vous posez des questions sur votre future retraite, vous pouvez joindre notre correspondant retraite :

Jean-Pierre Marzin 06 67 20 63 08 - jean-pierre.marzin@snuep.fr

Mutations Intra

Le serveur pour les demandes de mutations intra-académique est ouvert jusqu'au 02 avril. Le confinement auquel est astreint l'ensemble des citoyens ne nous permettra pas de tenir des réunions d'informations, mais les commissaires paritaires se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions et vous conseillez dans vos demandes.

Vous trouverez les contacts de nos commissaires paritaires sur le site du SNUEP-FSU académique. Vous pouvez aussi nous envoyer un courriel à *sa.rennes@snuep.fr*

Isabelle Baron :isa.baron@free.fr06 81 80 31 56Ronan Oillic :ronan.oillic@snuep.fr06 88 31 50 59Agnès Prudenzano :agnes.prudenzano@gmail.com07 69 88 52 46Jessy Lucas :jessy.lucas@orange.fr06 84 75 91 42Isabelle Desplace :isad35@gmail.com06 75 70 89 74

Nos conditions de travail pendant le confinement

Par la force des choses nous nous sommes tous mis au travail à distance depuis le 16 mars. Cette nouvelle manière de travailler est un vrai bouleversement, entre conditions de travail toutes nouvelles et craintes pour le reste de l'année scolaire. Sur ces problématiques ont été réunis les CHSCTA et CHSCTM respectivement le 17 et 20 mars. Nos représentantes SNUEP y ont longuement interrogé l'administration. Elle reconnaît et assume sa manière de s'adapter au fur

et à mesure de l'évolution de l'épidémie, donc de naviguer à vue et de ne pas avoir encore toutes les réponses aux questions. Ainsi personne n'est capable de définir précisément ce qu'est la continuité pédagogique et comment seront passés les épreuves certificatives ayant lieu traditionnellement au printemps.

Toutefois un certain nombre d'informations a pu être obtenu :

- Sur l'utilisation des ENT et de la pédagogie à distance : Il sera fait preuve d'indulgence et de bienveillance et il y a suffisamment d'outils pour assurer le lien pédagogique. Reste la question du remplacement des enseignements d'atelier, qui consiste pour le moment à s'assurer du non décrochage des élèves, ce qui n'est absolument pas satisfaisant. Toutes les autres questions sur l'organisation du travail à la maison et les problèmes induits par les fractures sociales sont restées sans réponse.
- En ce qui concerne les équipements de sécurité sanitaire (gants, masques, etc.) pour les personnels se rendant dans les établissements : Le ministère s'en tient aux préconisations des autorités sanitaires qui nous disent que les gestes barrières sont suffisants (savon, serviettes et distanciation sociale), que les masques sont réservés aux personnels soignants.
- Sur les rumeurs de réquisition des internats, le ministère a formellement démenti. Ni les locaux ni les personnels en charge de l'entretien des locaux ne sont concernés à ce jour. La réquisition relève du préfet et n'est pas à l'ordre du jour pour les personnels enseignants.
- Sur les salaires et indemnités : Le salaire de mars sera reconduit en avril, indemnités et HSA incluses. Les ordres de prélèvement des journées de grève ont été donnés et affecteront les paies du mois de mars mais devraient être suspendus pour les mois suivants. Les agents non titulaires dont les contrats arrivent à terme toucheront un traitement normal en mars et seront traités avec bienveillance pour le réemploi. Par contre aucune indemnisation n'est envisagée pour les frais nécessaires à la mise en place du travail depuis la maison.
- Enfin, grâce aux les multiples actions des délégués des personnels, l'administration a cédé et accepté de suspendre la journée de carence pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire.

A ne pas manquer

Hors classe et classe exceptionnelle

La CAPA étudiant les promotions à la hors classe ou à la classe exceptionnelle est prévue le **20 juin 2019**. Le SNUEP académique édite une fiche de promotion de classe qui sera disponible courant mai. Si vous avez des questions sur les modalités de promotion, n'hésitez pas à contacter le SNUEP-FSU.

Leur avenir c'est mon métier